

Covéa Fleet : l'Assureur choisi par New Holland

La garantie d'assurance Service Plus a été développée par Covéa Fleet pour répondre aux dures contraintes d'utilisation du matériel agricole New Holland.

Pour ce programme, Covéa Fleet, en sa qualité de spécialiste des produits d'assurance, a été choisie par New Holland.

Covéa Fleet, qui fait partie du groupe d'assurance MMA-MAAF, est :

- Leader sur le marché de l'assurance des flottes de véhicules
- Spécialiste de la garantie mécanique
- Partenaire des principaux constructeurs automobiles, poids lourds et agricoles

Covéa Fleet délègue à la société SAG, courtier d'assurances, l'ensemble de la gestion de ce programme.



Confiance longue durée

Vos contacts :

SAG est à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire à l'adresse suivante :

SAG

Place du Val d'Aran
31770 COLOMIERS
Téléphone : 05 61 78 88 86
Fax : 05 61 78 09 80

ou auprès de votre
concessionnaire New Holland



NEWHOLLAND

En partenariat avec



www.covea-fleet.fr
Published by Covea Fleet
BTS Adv. - Printed in Italy - 12/05
cod. n. FR_NE/SE/BC_A0



NEWHOLLAND

En partenariat avec



Le contrat Service Plus

La garantie d'assurance Service Plus permet aux propriétaires de matériels agricoles New Holland de bénéficier d'une couverture complémentaire après l'expiration de la garantie contractuelle du constructeur.

La garantie d'assurance Service Plus est disponible pour l'ensemble des matériels de la gamme New Holland : tracteurs, moissonneuses-batteuses, ensileuses, presses, machines à vendanger, téléchargeurs.



Le contrat Service Plus : Travaillez l'esprit libre !

Souscrivez à un contrat Service Plus : **il vous offre une garantie complémentaire parfaitement adaptée à vos besoins et une sécurité pour votre investissement par une maîtrise optimale des coûts d'utilisation.**

Service Plus, c'est plus de tranquillité :

- Une garantie de longue durée : de 2 à 4 ans
- Un suivi de grande qualité effectué par un professionnel du réseau New Holland
- Une gestion optimale des événements imprévus
- Un plateau technique à votre écoute, spécialiste de la garantie mécanique agricole : SAG

Service Plus, c'est plus de sécurité :

- Une parfaite gestion des coûts d'exploitation de votre matériel agricole New Holland
- Une valorisation de votre matériel agricole facilitant sa revente
- Un transfert de la garantie d'assurance Service Plus au nouvel acquéreur du matériel en cas de revente

Service Plus, c'est plus de choix :

Vous pouvez souscrire au contrat Service Plus au moment de l'achat ou dans un délai de 3 mois à compter du départ de la garantie constructeur.

- Selon le **nombre d'années** de garantie : 2, 3, 4 années
- Selon le **nombre d'heures** d'utilisation annuelle (ou selon le nombre de balles pour les presses)
- Selon le **montant de la franchise**, avec plusieurs options possibles

Service Plus, c'est plus de garantie :

La garantie d'assurance Service Plus couvre les coûts de démontage, de diagnostic et de réparation pour les pièces (hors pièces d'usure et d'entretien) et la main d'œuvre des pannes garanties, selon les conditions générales « Service Plus ».

Service Plus, c'est plus de service :

Votre concessionnaire New Holland agréé par Covéa Fleet est un spécialiste proche de vous qui interviendra, sur votre demande, pour assurer l'entretien ou les réparations nécessaires. Pendant toute la durée de la garantie d'assurance Service Plus, les matériels New Holland doivent être entretenus conformément aux préconisations du constructeur, avec des pièces et des lubrifiants d'origine New Holland et/ou répondant aux spécifications du constructeur.

